

PUBLICITE DE LA MISE A DISPOSITION

**AVIS DE MISE A DISPOSITION
DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE
DU PLU DE LA
COMMUNE DE DURAS**

AU PUBLIC

Par délibération du 17 décembre 2021, le Conseil Municipal a prescrit une modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la Commune de Duras et en a fixé les modalités de mise à disposition du dossier.

Après plusieurs mois de mise en œuvre du nouveau PLU, la commune de Duras souhaite apporter des modifications au règlement.

Il sera procédé à une mise à disposition du dossier de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de DURAS, du lundi 28 mars 2022 au samedi 30 avril 2022 , soit pendant 33 jours.
Les personnes qui auraient des observations à formuler sont invitées à consigner sur le registre prévu à cet effet.

Les pièces du dossier, ainsi que le registre, seront mis à disposition du public à la Mairie de Duras, aux heures et jours d'ouverture du public, (soit les lundi, mardi et jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 18h00 ; le mercredi de 9h00 à 12h30 et le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 17h00.)

Le dossier sera également consultable sur le site de la commune : www.mairie-duras.fr

Cet avis sera affichéen mairie pendant toute la mise à disposition du dossier.

Al4issue de cette mise à disposition, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer pour l'approbation de cette modification simplifiée.